

DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

FORMATION INITIALE

Durée

Théorie : 770 heures

Clinique : 770 heures

Total : 1540 heures (44 semaines)

Nombre de places

25 places

Durée de la formation : 12 mois

Tarif

7250 €/an, par élève

Prise en charge par la Région des Hauts de France sous condition d'éligibilité

Formation éligible au projet de Transition Professionnelle et au Compte Personnel de Formation

Lieu

IFAS

Campus des Métiers de la Santé EPSM Val de Lys - Artois
62350 SAINT VENANT

Contact

☎ : 03 21 63 66 34

@ : ifsi.vla@ghpsy-npdc.fr

Site internet

<https://www.campusdesmetiersdelasante-vla.fr/>

Nature et sanction de la formation

Diplôme d'État d'Aide-soignant
RNCP : 40692

Accessibilité / Handicap

Référents « Handicap » :

Laurent LAMARRE

☎ : 03 21.63.66.34

Direction de l'institut de formation d'Aide-Soignant

Cédric BACHELLEZ,
Directeur des soins

PUBLICS CONCERNES ET PRE-REQUIS

Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Répondre à l'une des conditions suivantes :

- Réussite aux épreuves de sélection conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;
- Inscription en formation par un employeur au titre de l'article 5 de l'arrêté du 7 Avril 2020 ;
- Inscription en formation par la voie de la VAE <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>.

MODALITÉS ET DELAIS D'ADMISSION

Période annuelle d'inscription à la sélection : de février au 10 juin 2026.

Rentrée scolaire en septembre.

Dossier de sélection disponible sur le site de l'institut.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'aide-soignant novice est un professionnel du soin, responsable, bienveillant et vigilant à l'éthique.

Il œuvre en inter-professionnalité, sous la responsabilité de l'infirmier.

Par la relation qu'il instaure et entretient avec la personne et l'équipe interprofessionnelle, l'analyse des situations et la mobilisation des ressources, l'aide-soignant débutant agit en considérant la personne dans sa globalité et singularité, afin de lui proposer un accompagnement adapté.

Dans un environnement professionnel en constante évolution, il fait preuve d'adaptation, de réactivité, développe une dynamique d'actualisation des connaissances et s'inscrit dans une démarche continue de ses compétences.

FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique et pratique comprend dix modules et un dispositif d'accompagnement s'appuyant sur les trois modalités suivantes :

- Un accompagnement pédagogique individualisé : 35 h
- Un suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h
- Des travaux personnels guidés : 35 h

L'enseignement théorique est organisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

BLOC 1 - Accompagner et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

BLOC 2 - Evaluation de l'état clinique d'une personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

BLOC 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

BLOC 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

BLOC 5 - Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

FORMATION CLINIQUE

La formation clinique comprend quatre périodes de stages pouvant être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social, ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Calendrier de la sélection

Clôture des inscriptions	10 juin 26 minuit
Epreuves de sélection	Entre le 21 avril et le 19 juin 26
Rentrée	
Pré rentrée	A définir
Rentrée scolaire	1 ^{er} septembre 26

